



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/24



ID : 031-213104219-20240130-DEL2024_01_05-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 30 janvier 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
24 janvier 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
24 janvier 2024			

Etaient présents

Mesdames TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE,
RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme GAMBET avait donné procuration à Mme PEREZ
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2024-01-05

Don de l'ancien Corbillard Communal

L'ancien Corbillard de la Commune est actuellement stocké dans les locaux des anciens services techniques de la Commune, place du Château.

Il s'agit d'une charrette en bois à 4 roues qui n'est pas en très bon état. La Commune n'ayant pas l'usage d'un tel engin, mais souhaitant préserver les éléments d'histoire de la commune est entrée en contact avec le musée du Corbillard et de l'Attelage de Cazès-Mondenard dans le Tarn et Garonne qui a confirmé son intérêt pour ce véhicule.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de faire don au Musée du Corbillard et de l'attelage de Cazès-Mondenard du corbillard Communal en vue de sa restauration et de sa conservation. La Commune des chargera du transport.

Le conseil municipal,



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/24



ID : 031-213104219-20240130-DEL2024_01_05-DE

Folio 2023-2

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE de faire don au Musée du Corbillard et de l'attelage de Cazès-Mondenard du corbillard Communal en vue de sa restauration et de sa conservation.

PRECISE que la Commune assurera le transport sur place.

CHARGE le Maire, ou son représentant de signer tout document et de réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 30 janvier 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

